

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 32
Votes exprimés : 32
POUR : 32
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
25 mars 2025
Date d'affichage :
25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN –
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Au vu du nombre de bâtiments et d'espaces intercommunaux à entretenir, le Président explique qu'il est nécessaire de faire évoluer les moyens humains de la collectivité. De plus, il y a des besoins supplémentaires pour les remplacements dans les déchèteries, afin de permettre la continuité du service.
Aussi, il est envisagé de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet (17,5/35^{ème}).

Les missions principales de ce poste seront les suivantes :

- Entretien des espaces verts,
- Entretien des bâtiments et du matériel,
- Installation des salles de réunions,
- Remplacement dans les déchèteries de NOYERS SUR SEREIN et d'ANGELY.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien des espaces verts et des bâtiments, dans la mesure du possible.

La rémunération de cet agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Le Président propose de créer un poste d'adjoint technique permanent, à temps non complet (17,5/35^{ème}) pour assurer les missions d'agent d'entretien et de gardien de déchèterie remplaçant, à compter du 7 avril 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique permanent, à temps non complet (17,5/35^{ème}), à compter du 7 avril 2025, dans les conditions proposées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget principal de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE

16/04/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com